

THERMOSEPT NDR **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 11.05.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : THERMOSEPT NDR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectants

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur : Schülke & Mayr AG
Sihlfeldstr. 58
8003 Zürich
Suisse
Téléphone: +41444665544
Téléfax: +41444665533
mail.ch@schuelke.com
www.schuelke.com

Personne de contact : Application Department HI
+49 (0)40/ 521 00 544
ADHI@schuelke.com
(Schülke France SARL: +33-0149698378)
(Schülke & Mayr AG: +41-444665544)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145 (24 h)
Numéro d'appel d'urgence : +41444665544
+49 (0)40 / 52 100 -0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

|| Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

|| Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

THERMOSEPT NDR *No Change Service!*

Version 03.00 Date de révision 11.05.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence : P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

5538-94-3 Chlorure de diméthyl-dioctylammonium
 Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol (EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4)

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Étiquetage conformément au Règlement 648/2004: (< 5 % tensioactifs non ioniques)

2.3 Autres dangers

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux

Nom Chimique	Index-Numéro No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
Chlorure de diméthyl- dioctylammonium	5538-94-3 226-901-0	Xn; R22 C; R34 N; R50	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Aquatic Acute 1; H400	4 %
Alcool alkoxylé	68551-13-3	N; R50	Aquatic Acute 1; H400	< 5 %

THERMOSEPT NDR *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 11.05.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol (EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4)	Non attribuée	Xi; R41	Eye Dam. 1; H318	< 5 %
---	---------------	---------	------------------	-------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Amener la victime à l'air libre.
 En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
 En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 En cas d'ingestion : Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Mousse, Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO₂)
 Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

THERMOSEPT NDR *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 11.05.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

voir section 8 + 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne jamais mélanger les concentrés directement.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ce produit n'est pas inflammable.
Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver le récipient bien fermé.
Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

aucun(e)

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol : Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Contact avec la peau, Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systé-

THERMOSEPT NDR *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 11.05.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

(EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4)

miques, Valeur: 42 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs, Voies d'exposition: Inhalation, Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques, Valeur: 25,7 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol (EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4)

: Eau douce, Valeur: 0,1 mg/l

Eau de mer, Valeur: 0,01 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e), Valeur: 1 mg/l

Effets sur les installations de traitement des eaux usées, Valeur: 10 mg/l

Sédiment d'eau douce, Valeur: 0,38 mg/kg

Sédiment marin, Valeur: 0,038 mg/kg

Sol, Valeur: 0,02 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatrill (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatrill (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : liquide
 Couleur : incolore
 Odeur : caractéristique
 Seuil olfactif : non déterminé
 Point d'éclair : > 100 °C, ISO 2719
 Température d'auto- : Non applicable

THERMOSEPT NDR **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 11.05.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

inflammabilité	
Limite d'explosivité, inférieure	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Non applicable
Inflammabilité	: ne s'enflamme pas
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non applicable
pH	: env. 6, 20 °C, concentré
Point de fusion/point de congélation	: < -5 °C
Température de décomposition	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: > 100 °C,
Pression de vapeur	: env. 25 hPa, 20 °C,
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,00 g/cm ³ , 20 °C
Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions, 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Temps d'écoulement	: < 15 s à 20 °C, DIN 53211
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune raisonnablement prévisible.

10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Produit**

THERMOSEPT NDR **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 11.05.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë: > 5000 mg/kg, Estimation de la toxicité orale aiguë, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par inhalation	: Estimation de la toxicité aiguë: > 50 mg/l, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Estimation de la toxicité aiguë: > 10000 mg/kg, conformément à la méthode de calcul décrite dans le SGH (Système Général Harmonisé), Partie 3, Chapitre 3.1

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Composants:****Chlorure de diméthylodioctylammonium:**

Corrosif, Lapin, 24 h

Alcool alkoxylé:

irritation légère, Lapin

Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol (EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4):

Pas d'irritation de la peau, Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit**

Provoque des lésions oculaires graves., Méthode de calcul

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Composants:****Chlorure de diméthylodioctylammonium:**

Donnée non disponible

Alcool alkoxylé:

Donnée non disponible

Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol (EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4):

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Test de Maximalisation (GPMT), Cochon d'Inde, OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:****Chlorure de diméthylodioctylammonium:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Alcool alkoxylé:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol (EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4):

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets mutagènes.

Cancérogénicité**Composants:****Chlorure de diméthylodioctylammonium:**

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Alcool alkoxylé:

THERMOSEPT NDR *No Change Service!*

Version 03.00

Date de révision 11.05.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol (EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4):

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:****Chlorure de diméthylodioctylammonium:**

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Alcool alkoxylé:

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible

- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol (EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4):

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

- Evaluation

Tératogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur le développement du fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:****Chlorure de diméthylodioctylammonium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss): 0,35 mg/l, 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques

Toxicité pour les algues : Donnée non disponible

Alcool alkoxylé:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss): 0,61 - 0,75 mg/l, 96 h, Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna): 0,17 - 0,25 mg/l, 48 h, Essai en statique

Toxicité pour les bactéries : Donnée non disponible

Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol (EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4):

THERMOSEPT NDR **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 11.05.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

Toxicité pour les poissons	: > 220 - 460 mg/l, 96 h, Références croisées
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: > 100 mg/l, 48 h, Références croisées
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l, 72 h, Références croisées

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit**

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 3.700 mg/l, solution de 1%

Composants:**Chlorure de diméthylodioctylammonium:**

Biodégradabilité : biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Produit**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Composants:**Chlorure de diméthylodioctylammonium:**

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Alcool alkoxylé:

Bioaccumulation : Donnée non disponible

Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol (EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4):

Bioaccumulation : En raison du coefficient de distribution n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est possible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1,41 (24 °C) , pH: 7, OCDE ligne directrice 107

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:****Chlorure de diméthylodioctylammonium:**

Mobilité : Donnée non disponible

Alcool alkoxylé:

Mobilité : Donnée non disponible

Mélange de 1-phénoxypropane-2-ol (EINECS 212-222-7) et 2-phénoxypropanol (EINECS 224-027-4):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1,55

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Produit**

Ce mélange contient de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Autres effets néfastes**Produit**

Information écologique supplémentaire : aucun

THERMOSEPT NDR **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 11.05.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).
- Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.
- Code d'élimination des déchets : CED 070601
- Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation sur les risques d'accident majeur impliquant des substances dangereuses : La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Composés organiques volatils : aucun, Directive 2010/75/EU sur la limitation des émissions de composés organiques volatils

THERMOSEPT NDR **No Change Service!**

Version 03.00

Date de révision 11.05.2015

Date de dernière parution 30.10.2012

Date de la première version publiée

29.10.2012

Autres réglementations : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Exempt

SECTION 16: Autres informations**Texte complet pour phrases R**

R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R34 : Provoque des brûlures.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë
Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Eye Dam. Lésions oculaires graves
Skin Corr. Corrosion cutanée

Information supplémentaire

Les changements envers la dernière édition!!!

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.